



À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS

BOURSIERS CAMPUS FRANCE

L'étudiant boursier Campus France désirant être logé au CROUS Clermont-Auvergne doit faire sa demande auprès de Campus France **avant son arrivée**.

Le CROUS de Clermont-Auvergne loge ces étudiants uniquement à la demande de Campus France.

Une fois la demande faite, l'étudiant boursier Campus France reçoit son avis d'admission en résidence. Il doit alors **dans les 8 jours** prendre contact et préciser sa date d'arrivée auprès :

- de la résidence dans laquelle un logement lui est proposé (ses coordonnées sont sur le courrier ou mail reçu de Campus France) ;
- du service logement (adresse mail : logement@crous-clermont.fr)

Ces démarches sont obligatoires pour que la réservation du logement soit effective.

Il pourra par la même occasion demander des précisions sur le logement (nom de la résidence et son adresse exacte, type de logement attribué, prix du dépôt de garantie et du loyer, horaires d'ouverture du secrétariat, possibilité de réserver un pack literie, modalités de remise des clés, etc...).

Passé le délai de huit jours, le logement sera attribué par le CROUS à un autre étudiant.

Pour tout renseignement concernant le logement attribué, l'étudiant peut aussi se connecter sur le site du CROUS de Clermont-Auvergne www.crous-clermont.fr, rubrique logement : <http://usine.crous-clermont.fr/logements/>

Pour prendre possession du logement auprès de la résidence, l'étudiant devra :

- s'acquitter du versement du dépôt de garantie et du premier loyer ;
- fournir le mail de Campus France relatif à l'attribution du logement ;
- fournir une copie d'une pièce d'identité (passeport...) ;
- fournir une attestation d'assurance habitation (incendie, dégât des eaux, responsabilité civile).